

### Fiche technique



Les montres Vivago 8005 sont conçues pour les personnes âgées, les malades chroniques et les personnes ayant des besoins spécifiques. Ce document décrit les fonctions qui peuvent être utilisées en établissement, conjointement aux bornes et aux logiciels Vivago. La montre 8005 peut être utilisée pour l'envoi d'alarmes, le suivi de l'activité mais aussi en fonction de contrôle d'accès (fugues). La solution de contrôle d'accès se compose d'une montre 8005, d'une borne Multilink de contrôle d'accès et du logiciel Vivago Vista module 2. Quand un résident équipé de la montre 8005 s'approche d'une porte se trouvant sous couverture d'une borne Multilink de contrôle d'accès, celle-ci reconnaît le signal de la montre et envoie une alarme immédiatement.

Montre avec écran LCD qui affiche l'heure, la date, le jour, l'activité, le sommeil et le rythme circadien. La montre mesure les mouvements et les micro-mouvements.

Fonctions	Montre 8005
Bouton d'appel pour alarme manuelle	X
Apprentissage automatique du rythme quotidien	X
Alarme physiologique automatique	X
Contrôle d'accès / fugue	X (immédiatement)
Notification de Hors de portée	X
Notification du port de la montre	X
Alarme de batterie vide	X
Notification de mise en charge	X
Notification de batterie chargée	X
Génération de courbes d'activités	X
Auto-tests de fonctionnement	X
Rythme de transmission des données	Toutes les 3 sec

#### Spécifications techniques

Dimensions et poids	
- poids	38 g
- diamètre du boîtier	42 mm
- épaisseur de la montre	16,5 mm
- adaptable sur poignet	de 10 à 27 cm de diamètre (autres longueurs disponibles en option)

#### Matériaux

- bracelet	PUR (polyuréthane) de haute résistance, interchangeable
- boîtier	ABS, deux couleurs : beige et gris
- contacts de chargements	laiton couverture or
- boucle	aluminium

#### Batterie

- rechargeable LiPo	
- fréquence de rechargement pour montre 8005	environ 1 à 2 mois
- Quelques jours avant la décharge de la batterie, un symbole apparaît sur le cadran de la montre et une alerte est envoyée au personnel.	
- Quand le chargeur est placé sur la montre, une notification est envoyée.	

#### Transmission radio

- portée 60 m en champs libre, 15 à 20 m à l'intérieur des bâtiments	
NB: Les constructions en murs épais ou en métal limitent la transmission du signal radio.	
- fréquence	868.95 MHz
- puissance	< 10 mW
- mode	FM

#### Conditions d'utilisation

- température	+ 10 °C à + 40 °C
- température de stockage	+ 0 °C à + 50 °C
- résistance à l'eau	IPx7
- voyant de tranquillisation	une lumière à LED rouge indique quand une alarme a été émise
- autres	pression pour alarme manuelle ~ 6 N. Le bouton poussoir doit être maintenu appuyé ~ 1,5 secondes. Garantie 18 mois.

### Nous, Vivago Oy, déclarons que les produits :

- Montre Vivago : PWM1 3001, PWM1 3005, PWM1 3400, PWM3001S
- Bracelet : Vivago 3001, Vivago 3003, Vivago 3005, Vivago 3007, CARE8001
- Unité de base : ML4001-2, ML4004-2, ML4006-2, ML4012-3, ML4012-4, ML4012-A, ML4012-B, ML4012-3-A, ML4012-4-A, ML4012-A-A, ML4012-B-A
- Boîtier de contact : DI-2, DI-2-B
- Boîtier fin de boucle : BA-2

### Accomplissent les recommandations des directives suivantes :

- |             |  |
|-------------|--|
| 2004/108/EC | Directive de la Commission Européenne, à savoir la 89/336/CEE du Conseil du 15 décembre 2004, concernant le rapprochement des législations des États membres relatives à la compatibilité électromagnétique (CEM)  |
| 99/5/EC     | Directive sur les équipements radio et les terminaux de télécommunications et la reconnaissance mutuelle de leur conformité  |
| 2006/95/EC  | <b>Directive basse tension</b> Directive du Parlement européen et du conseil du 12 décembre 2006 sur l'harmonisation des lois des États membres relatives aux équipements électroniques conçus pour une utilisation dans certaines limites de tension (version codifiée) |
| 94/27/EC    | Cette directive propose des mesures pour limiter l'utilisation de nickel dans certains objets entrant en contact direct et prolongé avec la peau, ce qui peut causer la sensibilisation des gens au nickel et des réactions allergiques                                  |

### Les produits ont été testés pour se conformer aux exigences des normes et directives suivantes :

<b>EN 300 220-1 V2.1.1 (2006-04)</b>	Points de Compatibilité Électromagnétique et spectre radio (ERM)
<b>EN 300 220-2 V2.1.2 (2007-06)</b>	Points de Compatibilité Électromagnétique et spectre radio (ERM)
<b>EN 301 489-1 (2001)</b>	Points de Compatibilité Électromagnétique et spectre radio (ERM); Compatibilité électromagnétique standard pour les équipements et les services radio
<b>EN 301 489-3 (2000)</b>	Points de Compatibilité Électromagnétique et spectre radio (ERM); Compatibilité électromagnétique standard pour les équipements et les services radio
<b>ETS 300 683 (1997)</b>	Équipement et système radio (ERS) ; compatibilité électromagnétique (EMC), norme pour dispositifs à courte portée (SRD) opérant sur des fréquences comprises entre 9 kHz et 25 GHz
<b>EN 550 24 (1998)</b>	Équipement technologique d'information – caractéristiques d'immunité – Limites et méthodes de mesure; Amendements A1:2001 à EN 55024:1998
<b>EN 501 30-4 (1995)</b>	Systèmes d'alarme. Partie 4: compatibilité électromagnétique – normes de la famille de produits: exigences d'immunité. Pour les composants des systèmes de détection d'incendie, de détection d'intrusion et d'alarmes sociales.
<b>EN 50134-1 (2002)</b>	Systèmes d'alarme – Systèmes d'alarme sociales – Partie 1 : Exigences techniques des équipements*
<b>EN 50134-2 (1999)</b>	Systèmes d'alarme – Systèmes d'alarme sociales – Partie 2 : Dispositif de déclenchement*
<b>EN 50134-3 (2001)</b>	Systèmes d'alarme – Systèmes d'alarme sociales – Partie 3 : Unité locale et contrôleur*
<b>EN 50134-5 (2004)</b>	Systèmes d'alarme – Systèmes d'alarme sociales – Partie 5 : Interconnexions et communications*
<b>EN 50134-7 (2003)</b>	Systèmes d'alarme – Systèmes d'alarme sociales – Partie 7 : Directives d'application*
<b>IEC 609 50, 3ème édition, 1999</b>	Sécurité des équipements électriques (IECEE)
<b>EN ISO 10993</b>	Evaluation biologique des dispositifs médicaux (Biocompatibilité)

\*(le cas échéant)